



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 2 février 2026 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Didier Le Mouellic, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Eric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

26-02-02-7227

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 2 février 2026 à 19 h 05.

Adopté

Ville de Huntingdon

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi 2 février 2026, à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B)** Adoption de l'ordre du jour;
- C)** Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2026;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en janvier 2026;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 janvier 2026;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2026;
 - 5. Dépôt des dépenses autorisées pour l'année 2025;
 - 6. Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution no. 25-10-01-7116;
 - 7. Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution no. 25-10-01-7118;
- D)** Période d'information du maire;
- F)** Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 (budget);
- 10.3 Procès-verbal de la 2e séance extraordinaire du 22 janvier 2026;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Octroi de contrat- Offres de service de la MRC du Haut-Saint-Laurent – Concordance schéma d'aménagement 345-2024;
- 20.2 Autorisation – Signature Entente de travaux VOLET 1 – Projet rue Picard;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Signature Acte de cession entre Gestion Imseel Inc. et la Ville de Huntingdon- Projet Highland Phase I;
- 30.2 Approbation – Demande de contribution - Camp Soleil de Mélissa;
- 30.3 Approbation – Demande de contribution financière - Société agricole de Huntingdon;
- 30.4 Approbation - Demande de contribution financière– Projet Communic-Action;
- 30.5 Autorisation - Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'ententes patrimoine 2026-2028- Sous-volet 4.2- Projet Travaux de restauration pour l'immeuble patrimonial sis au 23, rue King;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Demande de PIIA no. 2026-007 – 95, rue Châteauguay;

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1

60 –VARIA

- 60.1

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Didier Le Mouellic:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Eric Charbonneau:
- 70.5 Monsieur Luc Pilon:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

26-02-02-7228

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 2 février 2026 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 janvier 2026

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2026 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2026

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 janvier 2026 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 janvier 2026

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 janvier 2026 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en janvier 2026

En vertu de l'article 477.2 de la **Loi sur les Cités et Villes**, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 janvier 2026 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le cercle de glace dans le parc Prince-Arthur est très populaire. Les élèves des écoles s'en réjouissent.

Nous avons subi quelques bris d'aqueduc causés par le froid.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 12 janvier 2026

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2026;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

26-02-02-7229

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 janvier 2026 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 22 janvier 2026 (budget)

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 22 janvier 2026;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

26-02-02-7230

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 22 janvier 2026

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire du jeudi 22 janvier 2026;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

26-02-02-7231

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 janvier 2026 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

**Offres de service de la MRC du Haut-Saint-Laurent –
Concordance à la modification de schéma 345-2024**

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté le 22 janvier 2025 le règlement numéro 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ayant pour effet de modifier certaines dispositions;

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer ces modifications au règlement du plan d'urbanisme numéro 511, au règlement de zonage 512 ainsi qu'au règlement 515 relatif aux permis et certificats de la Ville de Huntingdon ;

Considérant qu'il y a également lieu de modifier la carte « Des grandes affectations de Huntingdon » ainsi que la carte de localisation de la Ville;

Considérant l'offre présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la concordance à la modification du schéma d'aménagement 345-2024 pour les services suivants :

Service	Temps	Tarif	Montant
Urbaniste	15 heures	110.00 \$	1 650.00 \$
Géomaticien/Cartographe	4 heures	95.00 \$	380.00 \$
		TOTAL	2 030,00 \$

26-02-02-7232

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte l'offre de service pour la concordance à la modification du schéma d'aménagement 345-2024 présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent au montant de 2 030 \$.

Que la dépense de 2 030 \$ soit financée à même le budget prévu au poste 02 610 00 453.

Adopté

Signature de l'entente de travaux VOLET 1– Projet rue Picard

Considérant que la compagnie **4488628 CANADA INC.**, (1165708067) représentée par monsieur Daniel Moquin, président souhaite développer un projet résidentiel visant les lots 3 229 881, 3 229 876, 3 229 877, 3 229 864, 3 229 936, 3 229 865, 3 229 866, 3 229 867 et 3 229 934 ;

Considérant que la Ville a adopté le règlement numéro 579-97, règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions de ce règlement.

26-02-02-7233

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux municipaux volet I du Projet Rue Picard avec la compagnie **4488628 CANADA INC.**

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Acte de cession pour fins d'utilité publique entre Gestion Imseel Inc. et la Ville de Huntingdon

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et le promoteur du développement domiciliaire Projet Highland Phase I, soit Gestion Imseel inc.;

Considérant qu'en vertu de l'article 3.3.1 du *Règlement de lotissement no 514*, les propriétaires sont tenus de céder gratuitement à la Ville par un acte notarié, les lots formant l'assiette des rues proposées;

Considérant qu'à cet effet, la compagnie Gestion Imseel inc., doit céder pour la somme d'un (1\$) dollar et pour fins d'utilités publiques à la Ville de Huntingdon tous ses droits, titres et intérêts qu'elle possède dans les immeubles dont les désignations sont les suivantes :

IMMEUBLE 1 – RUE PROJETÉE

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-HUIT (6 648 168) du Cadastre Du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon

IMMEUBLE 2 – RUE PROJETÉE

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SEPT (6 648 167) du Cadastre Du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon

IMMEUBLE 3 – BASSIN DE RÉTENTION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-SIX (6 648 166) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon.

IMMEUBLE 4 – TERRAIN VACANT (ESPACE VERT)

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE CENT CINQUANTE-QUATRE (6 648 154) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Huntingdon.

26-02-02-7234

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la cession à titre gratuit des lots décrits dans le préambule;

Que les frais d'arpentage, de notaire, d'enregistrement et tous autres frais inhérents à la cession soient à la charge du promoteur Gestion Imseel inc.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de cession et tous autres documents à cet effet.

Adopté

Demande de contribution – Camp Soleil de Mélissa

Considérant que le Camp Soleil de Mélissa est un organisme à but non lucratif qui offre des activités aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique;

Considérant que l'organisme demande une contribution financière pour l'organisation d'un camp de relâche et d'un camp d'été destinés à des enfants et jeunes adultes âgés de 5 à 20 ans ayant des besoins particuliers;

26-02-02-7235

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 1 000 \$ au Camp Soleil de Mélissa.

Que la dépense soit imputée et financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Contribution financière à la Société agricole de Huntingdon

Considérant que la Société d'Agriculture de Huntingdon demande une contribution financière pour les activités de sa 198^e Foire annuelle qui aura lieu du 6 au 9 août 2026.

Considérant que la Ville de Huntingdon tient à remercier chaque membre de l'Association pour leur travail acharné, leur esprit communautaire et leur générosité qui ne passe pas inaperçue et fait une réelle différence dans notre communauté;

Considérant que le conseil municipal souhaite également encourager les partenariats futurs avec l'Association afin de continuer à favoriser le développement de la communauté.

26-02-02-7236

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière d'un montant de 3 000 \$ ainsi que le financement du coût du conteneur d'une valeur d'environ 1 000 \$, représentant une contribution totale de 4 000 \$ à la Société agricole de Huntingdon.

Que la dépense au poste 02-701-95-970 soit financée à même les revenus de l'exercice financier 2026.

Adopté

Demande de contribution financière – Projet Communic-Action

Considérant que Projet Communic-Action est un organisme communautaire à but non lucratif qui vient en aide aux personnes âgées en perte d'autonomie tout en leur permettant de demeurer dans leurs domiciles.

26-02-02-7237

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 350 \$ à l'organisme Projet Communic-Action pour les aider à maintenir les services offerts aux aînés.

Que la dépense de 350 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'ententes patrimoine 2026-2028- Sous-volet 4.2- Projet Travaux de restauration pour l'immeuble patrimonial sis au 23, rue King

Considérant que la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 4.2 du Programme d'ententes en patrimoine visant la préservation, la restauration et l'entretien des biens meubles et immeubles de propriété municipale qui sont cités, inventoriés ou situés sur un site patrimonial cité (en vertu de la *Loi*);

Considérant que pour cette demande, la ville a mandaté la firme MDTP atelier d'architecture afin d'effectuer un bilan de santé de l'immeuble patrimonial sis au 23, rue King, le tout en vertu de la résolution no. 25-07-17-7049;

Considérant que suite à la réception dudit bilan de santé, la Ville souhaite procéder, en 2026, à une première phase de travaux estimés essentiels pour la préservation dudit bâtiment et que ceux-ci se chiffrent à un montant de 594 399,07\$;

Considérant que dans le cadre du programme, le ministère a annoncé un montant d'aide financière de 356 600\$ soit 60% du coût du projet, ce qui représente une contribution financière de 237 790.07 \$ de la Ville de Huntingdon – solde de 40%;

Considérant que la Ville s'engage à transmettre de manière régulière tout document en lien avec les travaux une fois qu'ils auront démarré soit, factures, contrats, rapport des dépenses réelles intervenues au cours de l'année financière du partenaire, rapport d'avancement, etc.

26-02-02-7238

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, madame Johanne Hébert, à titre de représentante de la Ville de Huntingdon dans le cadre du programme d'ententes patrimoine;

Que la contribution de la municipalité soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de PIIA no. 2026-007 – Enseigne au 95, rue Châteauguay, lot 3 230 285

Considérant qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale relative au remplacement d'une enseigne lumineuse détachée du bâtiment commercial situé au 95 rue Châteauguay, lot 3 230 285, a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que tout permis relatif à l'affichage sur les bâtiments situés dans l'une des zones assujettis aux dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), doit refléter une conception architecturale d'ensemble et avoir une apparence qui traduit une harmonie avec le bâtiment, soit par les matériaux utilisés, les formes ou les couleurs employées et qu'à cet effet, les dispositions du règlement no. 637-2001 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) s'appliquent ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) soit approuvée selon les conditions suivantes :

- Revoir le graphisme de l'enseigne
- Repeindre le revêtement métallique en façade

26-02-02-7239

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon approuve la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative au remplacement d'une enseigne lumineuse détachée du bâtiment commercial situé au 95 rue Châteauguay, lot 3 230 285 selon les conditions suivantes :

- Revoir le graphisme de l'enseigne en concordance avec celle apposée dans la vitrine;
- Repeindre le revêtement métallique en façade de façon uniforme.

Que le demandeur dépose à la ville la nouvelle proposition de l'enseigne détachée pour approbation.

Qu'une esquisse du bâtiment en couleur démontrant une palette de couleur et de ton de terre et pâle ou qui s'harmonise avec l'esprit du secteur.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Didier Le Mouellic : Aucun sujet.

Mme Andrea Geary: Le conseil d'administration du Marché Fermier a tenu sa rencontre la semaine dernière. L'assemblée générale annuelle se tiendra sous peu. Le prochain marché d'hiver se tiendra dimanche prochain à Saint-Chrysostome.

M. Dominic Tremblay : Le comité de démolition a tenu une assemblée publique pour l'étude d'une demande de démolition de l'immeuble du 220, rue Châteauguay. Les membres du conseil municipal ont travaillé ensemble sur ce dossier, ce fut un choix difficile de refuser la démolition, mais le conseil pense que la proposition présentée quant à la réutilisation du sol n'était pas bénéfique pour la Ville. Il s'agissait de la première demande de démolition d'un immeuble pour Huntingdon. Des citoyens présents à l'assemblée nous ont fait part de leur appréhension face au type et style de bâtiment que nous retrouvons dans les nouveaux développements résidentiels de la ville.

M. Eric Charbonneau : Aucun sujet.

M. Luc Pilon : Lors de la réunion du conseil d'administration de l'Office d'habitation, il a été convenu qu'il y aura des travaux de rénovations de salle de bain et de réfection des balcons dans l'immeuble Famille situé au 21, chemin Fairview.

M. Rémi Robidoux: Les membres du conseil de l'aréna se sont réunis et ont voté la nomination de monsieur Gerhard Schmid à titre d'auditeur pour les états financiers de l'Aréna.

Les installations au mazout sont désormais interdites. L'aréna devra se conformer lorsque le système deviendra désuet, ce qui engendrera des coûts.

Le Comité consultatif d'urbanisme a accueilli deux nouveaux membres. Une réunion s'est tenue pour traiter divers dossiers.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués de la ville vont bien et un nouveau représentant de la CSN a été nommé pour continuer les négociations.

Il remercie les employés de la voirie pour qui le déneigement n'est pas facile du au froid intense que nous connaissons.

Il remercie aussi madame Johanne Hébert, la directrice générale pour tout le travail accompli pour le bien de la Ville.

M. André Brunette : Les conseillers ont demandé que les paiements des comptes de taxes puissent s'effectuer en quatre versements afin d'aider les citoyens.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

26-02-02-7240

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau
Appuyé par monsieur Luc Pilon
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 45.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière